

INTERVENTION DU GROUPE ENSEMBLE POUR VILLENEUVE D'ASCQ SUR LE BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget primitif de la ville de Villeneuve d'Ascq sur lequel nous avons à nous prononcer ce soir est le premier issu du nouveau contrat établi entre les Villeneuvois et l'équipe municipale au terme des élections de mars 2008.

En effet, chaque élection municipale est l'occasion de conclure un nouveau pacte majoritaire étant entendu que les engagements écrits se doivent d'être tenus, c'est, en tous cas, le sens que les élus majoritaires entendent donner à leur élection et à leur action.

Après le Débat d'Orientation Budgétaire du 5 février, après les nombreuses réunions d'arbitrage, domaine par domaine, après deux commissions plénières municipales dont la dernière s'est tenue vendredi, après la commission plénière des conseillers de quartiers qui s'est tenue lundi dernier, nous arrivons au terme de ce véritable marathon qu'est la préparation budgétaire.

Au nom de la majorité municipale toute entière, je tiens à remercier notre collègue Michèle WERREBROUCQ, adjointe aux finances ainsi que l'ensemble des personnels des services financiers et, au-delà, tous ceux qui ont travaillé pour aboutir à ce document qui se veut le plus proche possible à la date présente de ce que sera le réalisé, un budget comme il est coutume de dire, sincère et véritable.

Dorénavant, les conseillers de quartiers seront associés au processus de décision budgétaire comme le seront les conseils de quartiers aux délibérations impactant tout particulièrement leur quartier. Vous aurez noté que je fais une différence entre conseils de quartier et conseillers de quartier. Il ne s'agit pas d'une subtilité linguistique. Si l'ensemble des conseillers de quartiers est réuni pour donner son avis sur le budget comme il le sera sur le Plan Local d'Urbanisme, il ne s'agit en aucune manière d'une instance intermédiaire entre conseils de quartiers et conseil municipal. Dès lors qu'il s'agit de définir et mettre en œuvre une ligne politique concernant

l'intégralité de la ville, on n'est pas dans le registre du « supra-conseils-de-quartier » mais bien dans le registre municipal dont le fonctionnement résulte d'élections au suffrage universel. Les commissions plénières sont donc des réunions de l'ensemble des conseillers de quartier.

En 2010, il y aura également une réunion de la commission plénière des conseillers de quartiers avant le débat municipal sur l'orientation budgétaire c'est-à-dire à un moment où les remarques des uns et des autres peuvent plus facilement être intégrées dans le budget.

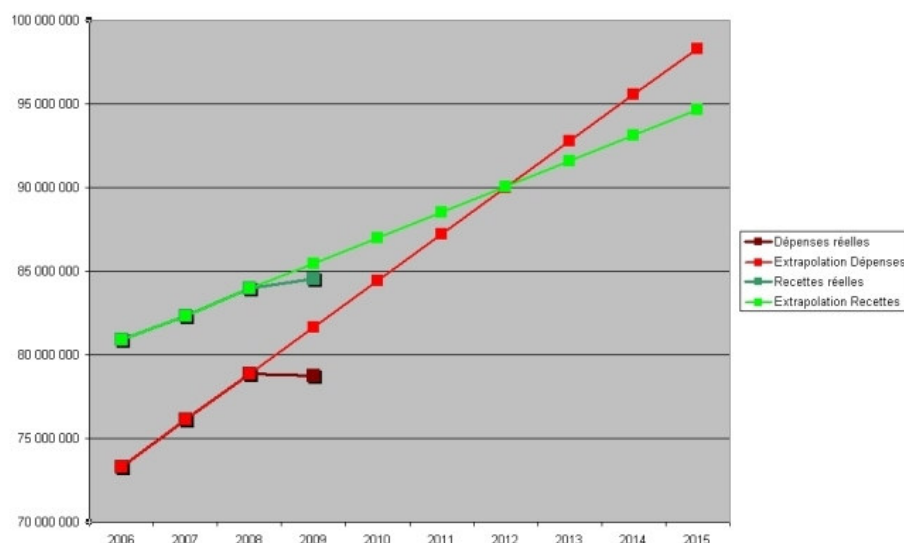
Toutefois, dès maintenant, les remarques faites peuvent trouver place dans le budget supplémentaire ou dans le budget de l'année suivante en fonction de l'urgence et suivant l'importance des sommes à considérer.

Le retour aux équilibres budgétaires, éléments essentiels d'une bonne gestion, d'une gestion sur le long terme, est la première caractéristique de ce budget 2009.

Il s'agit tout d'abord de mettre fin à ce que Michèle WERREBROUCK a appelé l'effet ciseau.

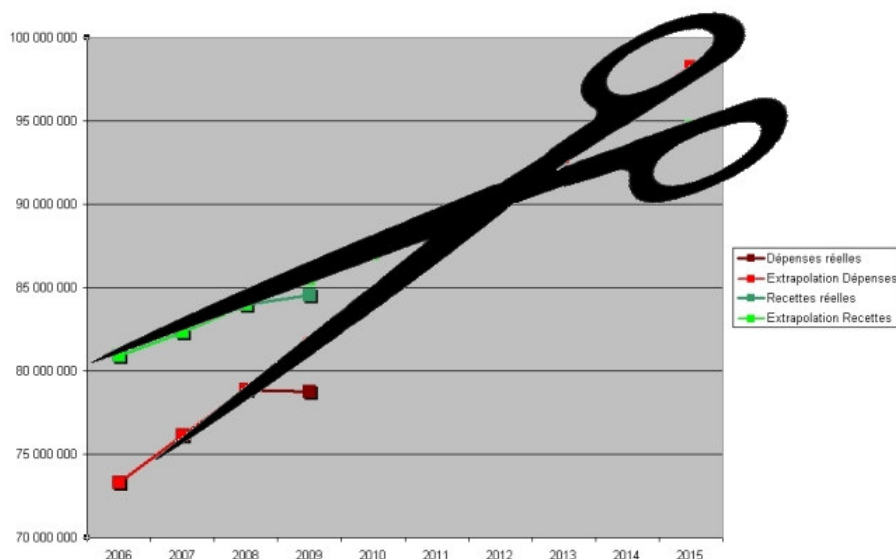
Personne ne m'en voudra de faire un bref retour en arrière à des fins pédagogiques. Les économistes appellent traditionnellement « effet ciseau » des situations où les coûts progressent plus rapidement que les ressources. L'exemple le plus souvent cité est celui des revenus des petits agriculteurs qui depuis trente ans ne cessent de voir les coûts de production croître tandis que les ressources qu'ils tirent de la vente de leurs produits diminuent. Lorsqu'il s'agit d'une courbe croissante et d'une courbe décroissante, on visualise immédiatement la situation. Lorsqu'il s'agit de deux courbes croissantes, ce n'est que la différence de pente, c'est à dire de taux de croissance, qui permet de parler d'effet ciseau.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Je vous invite à le visualiser avec la diapositive suivante. Les recettes et les dépenses de fonctionnement ont été extrapolées à partir des données des BP 2006, 2007 et 2008 ce qui permet de voir que les deux courbes se seraient croisées en 2012.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

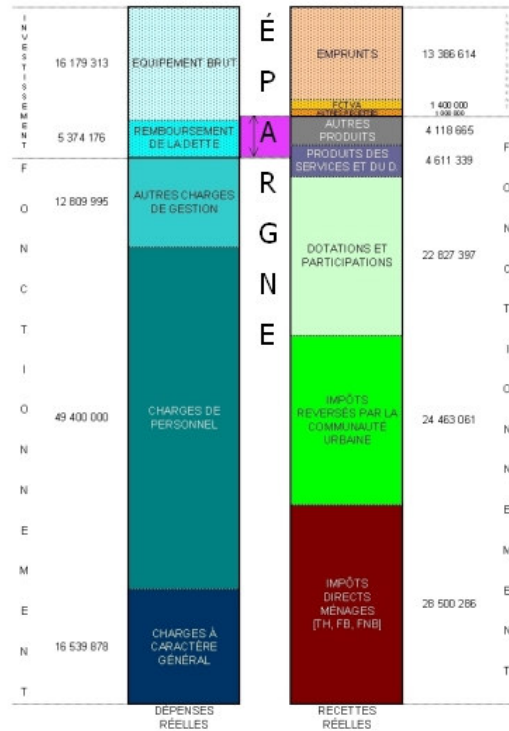


Bien évidemment, il s'agit d'une situation impossible puisque la loi oblige non seulement au prélèvement sur recettes ordinaires, c'est-à-dire sur les ressources de fonctionnement, somme qui reportée en dépenses constituera l'autofinancement, mais l'obligation légale s'étend à la nécessité que le montant de ce prélèvement couvre à minima le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

On ne peut financer le remboursement d'emprunts en capital en empruntant.

La diapositive suivante montre la structure d'ensemble du budget avec l'épargne brute qui en résulte.

LE BUDGET



Parmi les recettes d'investissement se trouve le fonds de compensation pour la TVA, créé par la loi de finances pour 1978.

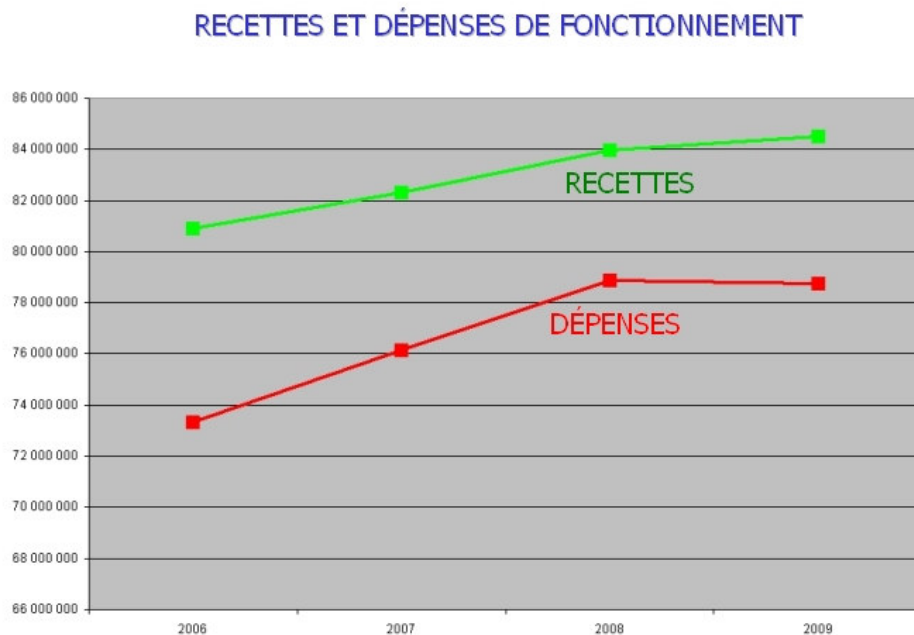
Le FCTVA, assure aux collectivités locales et à certains organismes locaux la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur une partie de leurs dépenses d'investissement. Le FCTVA constitue la plus importante contribution de l'État à l'investissement des collectivités locales.

Voilà ce qu'on trouve sur le site commun des Ministères de l'Économie et du Budget.

Or, le gouvernement avait prévu de supprimer le FCTVA dans la loi de finances 2009. Ce n'est que devant la montée de boucliers des collectivités territoriales qu'il a fait machine arrière.

Un conseiller de quartier demandait lundi dernier pourquoi, dès lors que nous avons une épargne nette positive, autofinancement diminué du remboursement de la dette en capital, nous procédions encore à des emprunts. Mais il y a loin des 586 700 € d'épargne nette aux besoins d'investissements énormes liés au vieillissement des installations de la ville nouvelle qui arrivent à l'âge des grosses réparations ou des opération de jouvence toutes en même temps. Le niveau des dépenses d'équipement est fixé en 2009 à plus de 16 millions d'€. De plus, en saine gestion, il serait absurde de payer cash des dépenses d'équipement d'une durée de vie de vingt à quarante ans. L'emprunt permet de financer des équipements sur une durée équivalente à leur durée de vie.

La diapositive suivante reprend les recettes et les dépenses de fonctionnement.

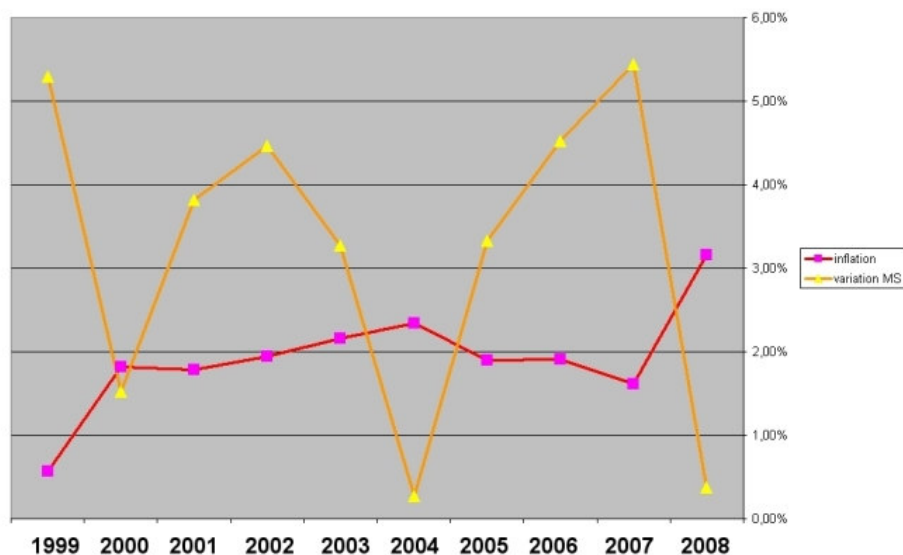


Pour peser sur les dépenses de fonctionnement afin de ramener leur taux de croissance inférieur au taux de croissance des recettes de fonctionnement, il faut évidemment peser sur le plus important poste de dépenses de fonctionnement, à savoir les dépenses de personnel.

C'est par une attention soutenue, de tous les instants, qu'on peut éviter la dérive que nous avons connue ces dernières années. Dérive qui consiste à voir croître les effectifs alors que la population décroît. Dérive qui consiste à dissimuler derrière des mutations internes des créations *de facto*. Il faut, bien évidemment maintenir et même, dans certains secteurs, augmenter les services à la population mais il faut le faire à effectif constant, voire même en ne remplaçant pas tous les départs, qu'il s'agisse des retraites ou des mutations. Poste par poste, il faut constamment vérifier le caractère indispensable du remplacement avant d'y satisfaire.

Comparons l'évolution de la masse salariale à l'inflation (diapositive suivante).

ÉVOLUTION DE L'INFLATION ET DE LA MASSE SALARIALE



Si l'on considère l'indice des prix à la consommation comme la mesure de l'inflation et que l'on compare les évolutions respectives de cet indice et de la masse salariale réalisée durant les dix dernières années, on constate que l'évolution de la masse salariale n'a été inférieure à l'inflation que trois années : 2000, 2004 et 2008. Les différences de taux sont, respectivement de 0,30 point, 2,07 points et 2,78 points. Bien que l'année 2008 ne soit imputable à l'équipe actuelle que pour les trois quarts, elle a marqué la plus grande différence positive par rapport à l'inflation de ces dix dernières années.

Depuis 2002, la Taxe Professionnelle ne revient plus à la commune mais à la communauté urbaine et il faut désormais se montrer plus vigilant quant aux dépenses puisque les recettes sont davantage bridées.

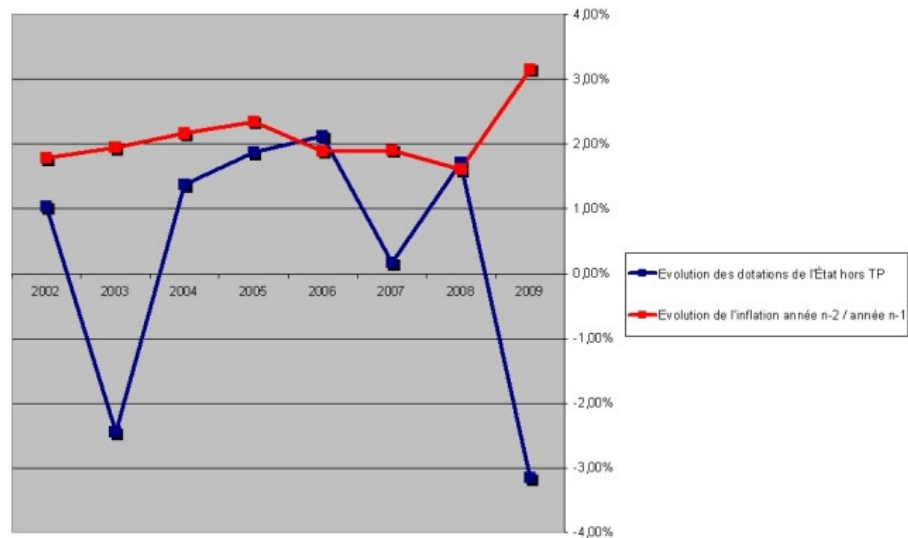
À l'aridité des chiffres, il convient d'ajouter une ligne politique qui a souvent consisté, durant le mandat précédent, à avoir recours à l'externalisation des interventions humaines, même quand cela était déraisonnable du point de vue économique comme l'a si souvent fait remarquer la commission d'appel d'offres au vu des prix des prestations proposées par les entreprises.

Or, qui dit externalisation dit transfert de dépenses de fonctionnement, les frais de personnel, vers des dépenses d'investissement et ce de façon particulièrement artificielle.

Puisque nous avons l'inflation sous la main, si j'ose dire, pourquoi ne pas la comparer aux dotations de l'état en s'en tenant évidemment à celles qui ne sont pas liées à la taxe professionnelle désormais versées à la communauté urbaine.

Le résultat figure sur la diapositive suivante.

ÉVOLUTION DE L'INFLATION ET DES DOTATIONS DE L'ÉTAT



Sauf pour ce qui concerne l'année 2009, la population de référence est constante. On le voit l'évolution des dotations de l'état a quasiment toujours été inférieure à l'inflation de l'année précédente.

Un conseiller de quartier faisait remarquer lundi dernier qu'il fallait remercier le gouvernement actuel pour avoir augmenté les bases d'imposition nous permettant ainsi d'augmenter les recettes liées à la fiscalité locale directe, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti sans avoir à toucher aux taux. La réponse de Michèle WERREBROUCK a été claire, cette révision des taux s'est accompagnée d'une diminution des principales dotations de l'État et donc ce qui a été donné d'une main a été repris de l'autre, la fiscalité locale compensant, en quelque sorte le maintien voire la réduction de la fiscalité nationale. Comme cette dernière est plus juste parce que surproportionnelle, chacun aura compris qu'il s'agit de faire payer plus aux plus petits en faisant payer moins aux plus gros dans une logique qui avait prévalu à l'instauration du paquet fiscal en 2007. Décidemment, comme j'ai coutume de le dire, le président du pouvoir d'achat n'aura réussi qu'à augmenter celui des possédants et, accessoirement, le sien et celui des ministres.

Toutefois, pour ce qui nous concerne, nous avons décidé de ne pas peser davantage sur les ménages en augmentant les taux d'imposition qui sont de notre ressort.

Le montant de l'emprunt est fixé à 13,3 millions d'€, c'est-à-dire à un niveau sensiblement plus important qu'aux BP 2006, 2007 et 2008. J'ai lu dans la presse que le groupe de droite aurait souhaité un niveau d'investissements plus important pour participer à la politique de relance par l'investissement au niveau municipal.

Outre ce que j'ai dit plus haut sur les transferts de ressources des dotations de l'État vers les impôts locaux par le jeu des révisions des taux, il convient de noter qu'à ressources constantes, augmenter l'investissement revient à augmenter l'emprunt.

Or, il est une donnée dont on tient davantage compte quand on a la responsabilité de la mise en œuvre de la politique au niveau local, c'est celle du temps d'extinction de la dette. Bien entendu, comme ce n'est pas demain la veille que la droite sera majoritaire à Villeneuve d'Ascq, le groupe d'élus appartenant à l'UMP peut bien dire ce qu'il veut, il ne risque pas d'avoir à le mettre en œuvre.

« Grand diseu, p'tit faiseu », comme on disait chez moi.

Pour en revenir au budget afin de conclure, je dirai que l'exercice a permis de poursuivre l'orientation générale, à savoir « remettre la ville sur ses bons rails. »

Il va de soi que les élus du groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq voteront ce budget à la construction duquel ils ont largement contribué.

Je vous remercie.

Alain Carette,
Président du groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq ,
le 12 mars 2009.